

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 28 février 2008

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 28 février 2008
A 17 heures 30
Salle du conseil – Mairie de Bléré**

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 30 janvier 2008,**
- **Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation de signature**
- **Compte Administratif 2007 – Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » / Modification des résultats**
- **Aires d'Accueil des Gens du Voyage**
 - o **Demande de Subvention IRFSS Croix Rouge**
 - o **Avenant n°1 à la gestion des aires – prolongation au 31 août 2008**
- **Provision pour risques en cas de défaillance des commerçants ou de résiliation du bail**
- **Budgets 2008 :**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés »**
 - o **Budget Annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget Annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget Annexe « Extension ZAEIC »**
 - o **Budget Annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget Annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Personnel :**
 - o **Tableau des effectifs**
 - o **Rachat RTT / Congés Payés par personnel**
- **Indre à vélo d'Azay le Rideau à Chenonceaux (via Courçay, Loches, Luzillé, Francueil)**
- **REOM – Déchets Ménagers et assimilés –**
 - o **Reprise des résultats au SIBVC – Section d'Investissement**
 - o **Avenant n°2 au contrat d'exploitation des déchetteries pour la reprise d'une partie des cartons par Eco Emballages**
 - o **Avenant au contrat de collecte pour la prise en compte des foyers d'Azay sur Cher, Montlouis sur Loire et Céré la Ronde**
 - o **Demande de subvention auprès du CG 37 – Communication 2008**
- **Terrain des Archers – La Croix en Touraine**
 - o **Mise à disposition gratuite du terrain d'implantation**
- **Commission des Affaires Economiques – Point sur les dossiers**
- **Rapport d'activités 2007 – CCBVC**
- **Rapports d'Activités 2007 –**
 - o **Pays Loire Touraine**
 - o **Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher**
- **Questions Diverses**

Le Président,
Georges FORTIER

SEANCE du 28 février 2008

L'An deux mil huit, le vingt-huit février, à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher, en Mairie de Bléré, sous la Présidence du Docteur Georges FORTIER, Président.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Philippe VASLIN - Mme Marie-Ange PANNETIER

Absents excusés : Mme Marie-Claire ROBERT, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Bléré : M Georges FORTIER - Mme Yamina LE BRIZ - MM. Jacques CHAMORET - Marcel BISSON - Mme Françoise BAROU

Chenonceaux : MM. Daniel CHAMPION - Michel LE GOFF

Chisseaux : MM. Franck AUGIAS, Robert GIRAULT

Cigogné : Mme Françoise GUILLARD - M. Gérard JACQUES

Civray de Touraine : M. Jean-Paul COUTON

Absent excusé : M. Alain BERNARD, pouvoir à M. Francis GELY

Courçay : M. Jean-Marc CHAMPION (Arrivée à 18h15) - M. Jean-François BISTER

Dierre : M. Roland RAIMBAULT - Mme Geneviève HOUSSAIT

Epeigné les Bois : M. Claude LESUR - M. Jacky MARCHAU

Francueil : Mme Véronique LEMEUNIER - M. Pierre ULLIAC

La Croix en Touraine : M. André CAILLE - Mme Jocelyne COCHIN - M. Denis CHANTREL

Luzillé : M. Jacky GAUVIN - M. Michel SACHE

Saint Martin le Beau : MM Didier AVENET - Alain SCHNEL - Alain KERBRIAND-POSTIC

Sublaines : MM Joseph LOISELEUR

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, pouvoir au Dr Georges FORTIER

Elu présent sans voix délibérative : M. Jean Louis CHERY

Etaient également présents : Eddy JORANDON - Céline JOLY - Martine GOUGUET.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

M. Didier AVENET est désigné secrétaire de séance

Monsieur Le Président fait remarquer qu'il s'agit du dernier Conseil Communautaire de la mandature.

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 30 janvier 2008.

Sans aucune remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le procès verbal de la précédente réunion.

2 - Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation de signature.

Les décisions prises par le Président en vertu de sa délégation de signature, depuis le Conseil Communautaire du 30 janvier 2008 sont les suivantes :

- 2008-010 : Contrats d'abonnement pour la vérification périodique des extincteurs sur l'ensemble des biens immobiliers de la CCBVC - Sté Touraine Incendie Sécurité.
Montant annuel de la prestation : 113,22 € HT par an.
- 2008-011 : Avenant à la convention de prestation de services avec Véolia Eau pour le fonctionnement et l'entretien de la piscine communautaire de Bléré Val de Cher et de ses vestiaires - Véolia Eau.
Montant annuel de l'avenant : 3 100 € HT par an.
- 2008-012 : Convention avec CEBTP SOLEN pour analyse de sol - Ateliers Relais - Montant de la prestation ponctuelle : 2 200 € HT.

3 - Compte Administratif 2007 - Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » / Modification des résultats.

Le Président expose :

Le résultat de fonctionnement 2007 fait apparaître un excédent annuel de 87 630,33 € auxquels il convient d'ajouter 144 002,14 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 231 632,47 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 48 462,34 € desquels il convient de retrancher le déficit reporté 2006 de 17 858,14 €. L'excédent cumulé est donc de 30 604,20 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2007 totalisent 17 508,75 € en dépenses pour aucune recette soit un besoin de financement à hauteur de 17 508,75 €

Compte tenu des éléments ci-dessus donnés, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Pour tenir compte des modifications comptables en M4 au 1^{er} janvier 2008, et notamment du changement de procédure comptable relative aux ICNE (contre-passation jusqu'au 31 décembre 2007, rattachement à compter du 1^{er} janvier 2008), le résultat d'investissement doit être amputé de 10 801,78 €.

La reprise de résultat à la section de fonctionnement sera de 231 632,47 €. Aucune affectation ne sera réalisée.

Le Président se retire. Monsieur Raimbault, doyen de l'Assemblée, prend la Présidence.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif 2007 du budget Annexe REOM - Déchets ménagers et assimilés.

4 - Aires d'Accueil des Gens du Voyage.

1. Demande de Subvention IRFSS Croix Rouge.

La commission propose de subventionner IRFSS Croix Rouge de façon exceptionnelle pour l'acquisition de deux ordinateurs pour le suivi social des aires d'accueil. Le coût de l'investissement est à diviser entre les communautés de communes de Touraine du Sud, du Castelrenaudais, et la CCBVC. La commission propose de subventionner à hauteur de 30 % l'acquisition soit une subvention de 700 €.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de la Commission Habitat et Cadre de Vie,

Compte tenu du fait que le suivi social sur les Aires d'Accueil des gens du Voyage est dévolu par délégation du Conseil Général d'Indre et Loire à IRFSS Croix Rouge,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, OCTROIE une subvention exceptionnelle de 700 € à IRFSS Croix Rouge pour leur intervention sur les aires d'accueil des gens du Voyage de la CC Bléré - Val de Cher.

2. Avenant n° 1 à la gestion des aires - Prolongation au 31 août 2008.

Monsieur AVENET, Vice Président, rappelle que les aires d'accueil font l'objet d'une gestion déléguée par le biais d'une procédure adaptée à Tsigane Habitat pour une durée d'un an renouvelable dans la limite d'une année. La date d'échéance est fixée au 15 mars 2008 et pour permettre aux nouveaux élus communautaires de mener à bien cette mise en concurrence, la commission propose de renouveler le contrat de Tsigane Habitat jusqu'au 31 août 2008.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de la Commission Habitat et Cadre de Vie, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la prolongation du contrat pour la **Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la CCBVC jusqu'au 31 août 2008,**
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice Président à signer toutes les pièces relatives au dossier

Le Président présente les taux d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage pour l'année 2007 :

- Saint Martin le Beau : 97.04%.

- Chisseaux : 98.71%.

Monsieur Kerbriand-Postic fait remarquer que les problèmes de stationnement sauvages ont, à ce jour, quasiment disparus. Le Président précise que les gens du voyage commencent à acheter des terrains sur le territoire de la CCBVC et vivent alors en semi - sédentarisation.

5 Provision pour risques en cas de défaillance des commerçants ou de résiliation du bail.

Monsieur le Président présente le dossier : il serait opportun de créer des provisions pour défaillance de nos commerçants locataires ou en cas de rupture de bail par ceux-ci. Après s'être rapproché de la perception, il serait utile de faire une provision équivalente à 2 mois de loyer. Ces deux mois correspondent à un risque moyen calculé sur la base d'un mois de risque de non location en cas de rupture du bail par le locataire de la CCBVC, et de 3 mois en cas de défaillance du locataire.

Le conseil communautaire est amené à délibérer sur le dossier.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de la Commission des Finances et du bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROVISIONNE 2 mois de loyers par immeuble loué à compter de l'exercice 2008 pour faire face aux risques de défaillance ou de rupture de contrat de nos commerçants locataires, à savoir :**
 - o **Commerces de Civray de Touraine : 2 164,80 €**
 - o **Commerce de Athée sur Cher : 1 040,00 €**
 - o **Commerce de Luzillé : 700,00 €**
 - o **Commerce de Epeigné les Bois : 600,00 €**
- **PRECISE que ces provisions seront inscrites au Budget Primitif 2008 de la CCBVC, et qu'elles seront d'ordre budgétaire.**
- **INDIQUE qu'une reprise de ces provisions pourra se faire dans les seuls cas énumérés ci-dessus ou en cas de disparition totale du risque.**

6 Budgets 2008 :

1. Budget Principal.

Le Président donne lecture du budget primitif 2008 en recettes et en dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le Président fait remarquer que la Taxe professionnelle est estimée à 1 400 000 euros. Les entreprises qui ont travaillé sur l'A 85 ne sont plus présentes sur le site. Cependant la diminution de la Taxe professionnelle sera minimisée du fait de l'installation du péage autoroutier, de l'aire d'autoroute et de l'agrandissement de l'entreprise Dechiron à Sublaines.

Par ailleurs, il note que la dotation de l'Etat représente 47% des recettes du budget principal de la CCBVC.

Au niveau de la section Dépenses, Monsieur Avenet précise que le montant de la participation demandée par le SCOT sera inférieur au montant prévisionnel.

La section investissement prend en compte les dépenses liées au commerce de Courçay, aux vestiaires de la piscine, à l'achèvement du gymnase des Aigremonts et à la construction d'une nouvelle Gendarmerie.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par le Président,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 4 091 771,38 €, Vu l'équilibre de la section d'investissement à 3 719 944,82 €, Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2008 de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

2. Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés ».

Le Vice Président en charge du dossier donne lecture du budget primitif 2008.

Madame Lemeunier demande des précisions concernant la collecte des DASRIS. Il s'agit de la collecte des déchets d'activité de soin à risque infectieux (aiguilles, lancettes...). Ce service est en place depuis le mois de décembre 2007. A ce jour, 50 personnes sont inscrites.

Des subventions ont été demandées concernant l'acquisition de l'armoire à DASRIS. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Par ailleurs, les bénéficiaires de ce service n'accepteraient pas une demande de participation financière.

En section d'investissement, les dépenses concernent essentiellement l'achat de bacs, de composteurs et de conteneurs d'apport volontaire.

De plus, la mise en place de garde - corps sur la déchetterie de Bléré est inscrite au BP 2008 afin de se conformer aux règles de sécurité. Ces travaux ont déjà été réalisés sur la déchetterie d'Athée sur Cher. A Chisseaux, ces installations ne semblent pas nécessaires car les bennes dépassent d'environ 1.20 mètres du quai.

Les frais d'étude inscrits au BP 2008 concernent la réalisation d'une étude d'optimisation du service d'élimination des déchets ménagers. Cette étude permettra, de plus, de préparer les prochains appels d'offres. Cette étude est subventionnée à raison de 1 euro par habitant par la Société Eco-Emballages.

Monsieur le Président fait remarquer que la déchetterie de Bléré est trop petite pour accueillir correctement l'ensemble des usagers. Monsieur Saché répond que la possibilité d'un agrandissement pourra être étudiée.

Monsieur Vaslin demande si la solution de collecter les OM tous les 15 jours sera étudiée. Monsieur Fortier répond que cette possibilité sera étudiée pour les zones rurales.

Monsieur Chantrel demande si des statistiques concernant la fréquentation des déchetteries en fonction de la commune d'origine des usagers pourraient être présentées. Monsieur Saché répond que ces éléments pourront être fournis prochainement. Monsieur Chantrel précise qu'il serait intéressant de vérifier si les habitants des communes éloignées fréquentent les déchetteries.

Monsieur Papineau fait remarquer que les ripeurs n'apposent qu'un autocollant « refus de tri » pour un même groupe de sacs jaunes qui sont refusés. Il conviendrait d'apposer cet autocollant sur l'ensemble des sacs.

Monsieur Saché rappelle que l'ambassadrice du tri passe chez les habitants dont les sacs jaunes ont été refusés afin de personnaliser les explications.

Monsieur Fortier rappelle que le sigle « Eco-Emballages » vert signifie que le producteur de l'emballage a payé l'éco - taxe pour l'élimination de cet emballage. Ce sigle ne signifie pas que l'emballage est recyclable.

Madame Cochin fait remarquer que les consignes de tri ne sont pas les mêmes sur tout le territoire français. On trie les mêmes emballages mais pas de la même façon ou dans les mêmes contenants.

Monsieur Saché rappelle que le salaire de l'ambassadrice du tri est subventionné par Eco-Emballages et par la CNASEA.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Monsieur le Vice Président,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 978 919,33 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 201 733,28 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2008 du budget annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés ».

3. Budget Annexe « Transports Scolaires ».

Madame le Vice Président en charge du dossier donne lecture du budget primitif 2008.

Le déficit annuel du budget 2007 avait été prévu afin de compenser l'important excédent qui existait en début d'année. De ce fait, aucune augmentation des contributions des familles et des communes n'avait été décidée.

Les frais de transport représentent 97% des dépenses inscrites au BP 2008.

Au cours de l'année 2008, les communes devront payer la totalité des frais de fonctionnement du service Transports Scolaires.

Il est à noter que ces frais de fonctionnement du service vont diminuer du fait de la prise en compte de certaines charges dans le budget général de la CCBVC (assurances, indemnités d'élus).

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Madame le Vice Président,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 759 834,25 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 0 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2008 du budget annexe « Transports Scolaires ».

4. Budget Annexe « ZA de Sublaines ».

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif 2008.

Les acquisitions foncières inscrites au BP 2008 représentent une surface d'environ 20 hectares.

Le développement vers la Commune de Bléré dépendra du PLU.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Monsieur le Président,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 611 000 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 450 000 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2008 du budget annexe « ZA Sublaines ».

5. Budget Annexe « Extension ZAEIC ».

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif 2008 et rappelle que le budget a été créé au 1^{er} janvier 2008.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Monsieur le Président,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 63 500 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 43 500 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2008 du budget annexe « Extension ZAEIC ».

6. Budget Annexe « Ateliers Relais ».

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif 2008. 3 ateliers relais vont être mis en place : l'un en VEFA (Sté Art de Vie) et les 2 autres en location.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Monsieur le Président,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 300 000 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 538 145,40 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2008 du budget annexe « Ateliers Relais St Julien ».

7. Budget Annexe « Commerce de Cigogné »

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif 2008

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Monsieur le Président,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 19 870 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 218 893,79 €,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2008 du budget annexe « Commerce de Cigogné ».

Monsieur le Président présente le dossier concernant les provisions pour risques en cas de défaillance des commerçants ou de résiliation du bail.

Il serait opportun, comme cela vient d'être acté par le conseil communautaire pour le budget principal, de créer des provisions pour défaillance de nos commerçants locataires ou en cas de rupture de bail par ceux-ci. Après s'être rapproché de la perception, il serait utile de faire une

provision équivalente à 2 mois de loyer. Ces deux mois correspondent à un risque moyen calculé sur la base d'un mois de risque de non location en cas de rupture du bail par le locataire de la CCBVC, et de 3 mois en cas de défaillance du locataire.

Le conseil communautaire est amené à délibérer sur le dossier.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de la Commission des Finances et du bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROVISIONNE 2 mois de loyers par immeuble loué à compter de l'exercice 2008 pour faire face aux risques de défaillance ou de rupture de contrat de nos commerçants locataires, à savoir 810 €.**
- **INDIQUE qu'une reprise de ces provisions pourra se faire dans les seuls cas énumérés ci-dessus ou en cas de disparition totale du risque.**

7 Personnel :

1. Tableau des effectifs.

Le Président expose :

Il faut procéder aux modifications suivantes :

- **Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe en lieu et place d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour répondre à l'avancement d'un agent au 1^{er} avril 2008,**
- **Suppression du poste d'adjoint technique territorial occupé jusqu'au 29 février 2008, un nouveau poste ayant été créé pour recruter un nouvel agent au 1^{er} février 2008.**

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CREE un poste de Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} avril 2008, à hauteur de 31,5/35^{ème} hebdomadaire.**
- **SUPPRIME un poste de Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} avril 2008, poste crée originellement à hauteur de 31,5/35^{ème} hebdomadaire.**

2. Rachat RTT / Congés Payés par le personnel.

Il est désormais possible pour les agents de racheter leurs RTT / congés payés dès lors que la collectivité a pris une délibération dans ce sens. Ces congés ne doivent pas être cumulés dans un compte épargne temps et la monétisation est limitée à **4 jours par agent et par an**. Le conseil communautaire doit se prononcer sur la faisabilité d'un tel mécanisme au sein de la CCBVC.

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE le principe de rachat des RTT et des congés payés non soldés par le personnel, dans la limite de 4 jours par agent et par an.**

8 Indre à vélo d'Azay le Rideau à Chenonceaux (via Courçay, Loches, Luzillé, Francueil).

Le Président expose :

Inscrit au Schéma régional des véloroutes et voies vertes de la Région Centre, ainsi qu'au Schéma Départemental des Itinéraires deux Roues Légers du Conseil Général d'Indre et Loire, le projet de véloroute le long de la vallée de l'Indre s'inscrit en cohérence et en continuité de l'itinéraire cyclable inter-régional de « La Loire à Vélo ».

Les études de faisabilité des itinéraires cyclotouristiques des Syndicats Mixte du Pays Loire Touraine, du Pays de la Touraine Côté Sud et du Pays Indre et Cher, ainsi que l'étude de faisabilité d'une vélo route le long de la vallée de l'Indre réalisée par les étudiants du CESA en août 2003 pour le compte des trois Communautés de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, du Val de l'Indre et de Bléré Val de Cher, ont démontré l'intérêt économique et touristique d'un itinéraire « Indre à Vélo » entre le Château d'Azay le Rideau et le Château de Chenonceau via la

cit  médi vale de Loches, offrant ainsi une v ritable alternative touristique   « La Loire   V lo » pour la travers e de l'agglom ration tourangelle, ainsi qu'un itin raire familial pour les habitants de ces secteurs.

Afin d'assurer la coh rence g ographique et touristique d'un tel projet, il serait opportun d'associer les quatre communaut s de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de Bl r  Val de Cher, de Loches D veloppement et du Val de l'Indre via la constitution d'un groupement de commande pour permettre la mise en  uvre de l'itin raire en 2008 (mise en place d'une signal tique commune) et solliciter des aides financi res aupr s de nos partenaires : la R gion Centre via le Contrat de Pays Loire Touraine et le Conseil G n ral d'Indre et Loire.

Le co t de l'op ration pour la Communaut  de Communes de Bl r  val de Cher est  valu    11 000 euros HT, ce qui correspond principalement   la signal tique et la communication. Dans un contexte de concurrence prochaine avec la Loire   V lo (finalisation sur l'Est Tourangeau fin 2009) et le Cher   V lo, il s'agit de constituer cet itin raire d s que possible et de le mat rialiser aupr s des cyclotouristes (et non des familles) afin de conserver les deux principaux tours-op rateurs de cette activit  sur le Val de l'Indre.

Le conseil communautaire,

O i la pr sentation par le Pr sident,

Apr s en avoir d lib r ,   l'unanimit ,

- **ADOpte le principe d'un trac  de l'itin raire « Indre   V lo : Azay le Rideau - Loches - Chenonceaux », comme pr sent  sur la carte en annexe,**
- **ADOpte le principe d'une association avec les communaut s de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de Bl r  Val de Cher, de Loches D veloppement et du Val de l'Indre pour la constitution d'un groupement de commande pour la mise en  uvre de la signal tique de l'itin raire en vue d'une mise en  uvre op rationnelle en 2008,**
- **AUTORISE Monsieur le Pr sident   engager toutes les d marches n cessaires   la r alisation de ce projet et   d poser des dossiers de demande de subventions aupr s du Conseil G n ral et du Conseil R gional via le Contrat de Pays Loire Touraine,**
- **AUTORISE Monsieur le Pr sident ou Monsieur le 1 r Vice Pr sident   signer toutes les pi ces relatives au dossier.**

Monsieur Papineau demande si cet am nagement concerne les touristes ou sera adapt  aux besoins des habitants du territoire de la CCBVC.

Monsieur Bister r pond que certaines communes de la CCBVC sont travers es par l'itin raire pr sent . Les habitants de ces communes seront donc directement int ress s par cet am nagement.

9 REOM - D chets M nagers et assimil s.

1. Reprise des r sultats au SIBVC - Section d'Investissement.

Le Pr sident expose :

Il est n cessaire de prendre une d lib ration donnant le d tail du patrimoine repris par la CCBVC, budget REOM au titre des D chets M nagers. (Demande de la perception)

2. Avenant n 2 au contrat d'exploitation des d chetteries pour la reprise d'une partie des cartons par Eco Emballages.

Monsieur le Vice Pr sident indique qu'il serait opportun de signer un avenant avec la Soci t  COVED pour permettre la reprise d'une partie des cartons par la Soci t  Eco Emballages, et ce afin d'am liorer notre taux de tri « cartons ». Les recettes attendues sont sup rieures au co t de l'avenant.

Le conseil communautaire,

Entendu Monsieur le Vice Pr sident, apr s en avoir d lib r ,   l'unanimit , AUTORISE Monsieur le Pr sident, ou Monsieur le 1 r Vice Pr sident   signer l'avenant n 2 au contrat d'exploitation des d chetteries avec la Soci t  COVED.

3. Avenant au contrat de collecte pour la prise en compte des foyers d'Azay sur Cher, Montlouis sur Loire et Céré la Ronde.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant au marché de collecte avec Véolia (SOCCOIM SAS) pour compléter les conventions qui ont été signées. L'avenant est nul financièrement. Le Président doit être autorisé à signer cet avenant.

Le conseil communautaire,

Entendu Monsieur le Vice Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le 1^{er} Vice Président à signer l'avenant au contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés au coût de 0 euro.

4. Demande de subvention auprès du CG 37 - Communication 2008

Le conseil communautaire,

Entendu Monsieur le Vice Président, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE un soutien maximum du Conseil Général d'Indre et Loire pour mener à bien la communication 2008 en terme de déchets ménagers.

10 Terrain des Archers - La Croix en Touraine.

1. Mise à disposition gratuite du terrain d'implantation.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire, eu égard aux statuts de la CCBVC, a acté le principe de la création d'un Jardin d'arc à la Croix en Touraine, dans le cadre de l'opération globale du complexe sportif porté par la Ville de La croix.

Pour permettre l'implantation du jardin d'arc, la Ville de la Croix, par délibération a acté le principe d'une mise à disposition gratuite du terrain d'implantation au profit de la CCBVC.

Le conseil communautaire, Entendu Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la mise à disposition gratuite du terrain d'implantation du futur Jardin d'arc situé à La Croix en Touraine, Zone des Longérons,**
- **AUTORISE Monsieur le Président, ou M. le 1^{er} Vice Président à signer la convention nécessaire.**

11 Commission des Affaires Economiques - Point sur les dossiers.

Monsieur le Vice-Président présente les dossiers en cours.

La CCBVC a été informée du projet d'agrandissement de l'entreprise Tech Loire Agencement.

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Economiques présente donc le dossier et fait part de l'intention de la Société Tech Loire Agencement / SCIU du Chêne de racheter les murs de l'entreprise avant la fin du crédit bail. Les modalités seront à définir ultérieurement mais un accord de principe serait important à donner.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de la Commission des Affaires Economiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord de principe à la cession des murs abritant la Sté Tech Loire Agencement avant la fin du crédit bail, et ce, à son profit ou au profit de toute entité la représentant (SCI du chêne notamment).

L'appel d'offres concernant la construction des Ateliers Relais a été lancé.

Monsieur le Président indique qu'il serait opportun de solliciter le soutien de nos financeurs tant pour le VEFA Art de Vie que pour le programme Ateliers Relais.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE au montant le plus élevé le soutien du Conseil général et du Conseil Régional via le Pays Loire Touraine pour la réalisation des opérations.

La mise en place du commerce à Courçay est en cours de finalisation.

12 Rapport d'activités 2007 - CCBVC.

Le Président donne lecture du rapport d'activités 2007 de la CCBVC.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte le rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.**
- **PRECISE que ce rapport sera transmis à toutes les communes pour en prendre acte en conseil municipal.**

13 Rapports d'Activités 2007.

1. Pays Loire Touraine.

Le Président donne lecture du rapport et rappelle qu'en tant que communauté de communes adhérente au Syndicat mixte du pays Loire Touraine, nous devons prendre acte du rapport d'activités.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activités 2007 du Pays Loire Touraine.

2. Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher.

Le Président donne lecture du rapport et rappelle qu'en tant que communauté de communes adhérente au Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher, nous devons prendre acte du rapport d'activités.

Le conseil communautaire,

Ouï la présentation par le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activités 2007 du SIBVC.

14 Questions Diverses.

Il n'y a pas de question diverse.

Le Président remercie l'ensemble des délégués communautaires pour le travail réalisé durant la mandature passée.

Les objectifs qui avaient été fixés en début de mandature ont été atteints :

- Mise en place de 2 aires d'accueil des gens du voyage.
- Mise en place de la redevance incitative. Grâce à un investissement important des élus et du personnel, la redevance incitative est maintenant effective sur l'ensemble du territoire et intéresse d'autres collectivités. Monsieur Saché a ainsi été invité à de nombreux colloques afin de faire part de l'expérience de la CCBVC.
- Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic de l'ensemble des installations sportives par Monsieur Papineau.

Les finances de la CCBVC sont ainsi équilibrées et un excédent important est laissé pour la future équipe.

Le Président fait remarquer qu'en 7 années, la CCBVC a réalisé 7 millions d'euros de dépenses d'investissement. Ce montant correspond aux dépenses d'investissement d'une année pour la Commune de Bléré.

La Communauté de Commune de Bléré- Val de Cher devra donc évoluer au niveau de ses compétences.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire de Séance
Didier AVENET

Le Président,
Georges FORTIER